



Malfaçon dans la construction d'un bâtiment

Par **coco**, le **03/03/2010** à **17:08**

Bonjour,

J'ai fait construire un abri à bois par un professionnel (charpente et toiture) de 20m2 environ, avec une garantie décennale, il y a deux ans de cela. Or cet abri présente beaucoup d'anomalies (étanchéité et pente de la toiture)

Malgré nos nombreux appels et message, le constructeur "fait le mort", ou quand nous arrivons à le joindre, nous promet des rendez-vous auxquels il ne viens pas.

Quel recours puis-je avoir maintenant, quelles démarches doit-on suivre pour résoudre le problème ?

Merci d'avance